



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 septembre 2017

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A ACCORDER UNE SUBVENTION
OBJET : AU GARDANNE BIVER FOOTBALL CLUB

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier Procuration
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia Procuration
VIRZI Antoine Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte Absente jusqu'à la question n° 01
BALDO Antonio Procuration
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 01 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	09
Absent à la séance	:	02 jusqu'à la question n° 01 puis 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que l'ASG et le Biver Sports ont acté leur dissolution, respectivement les 15 et 10 avril 2017, et ce afin de fusionner les deux clubs et former une seule et même association et structure. Cette fusion a été réalisée le 26 Avril 2017.

Dans le cadre du budget 2017, les deux clubs avaient reçu une subvention de fonctionnement de 12 500 euros pour l'ASG et 9 000 euros pour le Biver Sports.

En conséquence, afin de permettre au Gardanne Biver Football Club (GBFC) de fonctionner et de pérenniser leurs activités jusqu'à la fin de l'année 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 21 500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité, (Monsieur Rigaud ne prend pas part au vote)**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 21 500 euros au GBFC (Gardanne Biver Football Club).

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **28 SEP. 2017**

AFFICHÉE LE : **28 SEP. 2017**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **28 SEP. 2017**